



### LES ENGAGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX DE LEGRAND

• **Intégrer le management de l'environnement dans les sites industriels**

Sur la totalité des sites du groupe Legrand dans le monde, plus de 80 % sont certifiés ISO 14001 (sites dans le Groupe depuis plus de 5 ans).

• **Prendre en compte l'environnement dans la conception des produits**

Fournir à nos clients toutes les informations pertinentes (composition, consommation, fin de vie...). Réduire l'impact du produit sur l'environnement durant l'ensemble de son cycle de vie.

• **Proposer à nos clients des solutions respectueuses de l'environnement**

Développer des solutions innovantes pour aider nos clients à concevoir des installations consommant moins d'énergie, mieux gérées et plus respectueuses de l'environnement.



### PRODUIT DE RÉFÉRENCE

<b>Fonction</b>	Supporter, organiser et protéger de l'appareillage électrique sur 13 modules et 2 rangées pour la mise en oeuvre d'installation électrique modulaire en conformité à la norme CEI 60670-24 pour une durée de 20 ans ainsi qu'à la conformité à la réglementation des ERP (Établissement Recevant du Public) et des IGH (Immeubles de Grande Hauteur).
<b>Produit de Référence</b>	
	Réf. 401212
	Coffret 2R 13 modules.

Toutes les indications mentionnées sur le présent document (caractéristiques et cotes) sont susceptibles de modifications, elles ne peuvent donc constituer un engagement de notre part.



### PRODUITS CONCERNÉS

Les données environnementales du Produit de Référence sont représentatives des références suivantes :

Références		
• 401211	• 401363	• 401221
• 401212	• 401364	• 401222
• 401213	• 401321	• 401223
• 401214	• 401322	• 401224
• 401311	• 401323	• 093020
• 401312	• 401324	• 093021
• 401313	• 401216	• 093022
• 401314	• 401217	• 093023
• 401361	• 401218	
• 401362	• 401219	



### MATÉRIAUX ET SUBSTANCES

Le Produit de Référence ne contient pas de substance interdite par les réglementations en vigueur lors de sa mise sur le marché.

Plus particulièrement, il n'inclut ni substance visée par la directive RoHS (2002/95/CE et sa révision 2011/65/CE), ni substance ou préparation de la liste candidate à autorisation du règlement REACH.

<b>Masse totale du Produit de Référence</b>	<b>1574 g</b> (emballages unitaires compris)				
<b>Plastiques en % de la masse</b>		<b>Métaux en % de la masse</b>		<b>Autres en % de la masse</b>	
Polystyrene (PS, high impact)	<b>46,0 %</b>	Acier	<b>10,5 %</b>	Retardateur de flamme	<b>5,1 %</b>
Polycarbonates (PC)	<b>11,7 %</b>	Cuivre	<b>4,5 %</b>		
Polyethylene (LDPE)	<b>0,3 %</b>	Zinc	<b>1,7 %</b>		
Acrylonitrile Butadiene Styrene (ABS)	<b>0,1 %</b>	Inox	<b>0,4 %</b>	Divers autres	<b>0,4 %</b>
				<b>Emballage en % de la masse</b>	
				Carton	<b>18,1 %</b>
				Paper (50 % recycled)	<b>1,2 %</b>
<b>Total plastiques</b>	<b>58,1 %</b>	<b>Total métaux</b>	<b>17,1 %</b>	<b>Total autres et emballage</b>	<b>24,8 %</b>

Estimation de l'emploi de matériaux recyclés : 21 % en masse



### FABRICATION

Le Produit de Référence est issu de sites ayant reçu la certification ISO14001.



### DISTRIBUTION

Les produits du Groupe sont distribués à partir de centres de logistique implantés pour optimiser les transports. Ainsi le Produit de Référence est transporté sur une distance moyenne de 450 km, essentiellement par route, représentative d'une commercialisation en France.

Les emballages sont conformes à la directive européenne 2004/12/CE relatives aux emballages et déchets d'emballage et au décret français 98-638. En fin de vie leur potentiel théorique de recyclage est de 100 % et leur potentiel de valorisation énergétique de 100 % (en % de la masse de l'emballage).



### INSTALLATION

Les éléments d'installation non livrés avec le produit ne sont pas pris en compte.



### UTILISATION

#### Entretien et maintenance :

Sans entretien ni maintenance dans les conditions normales d'usage pour ce type de produit.

#### Consommable

Pas de consommable nécessaire à l'utilisation de ce type de produit.



### FIN DE VIE

• **Déchets dangereux contenus dans le produit :**

Le Produit de Référence ne contient pas de déchets dangereux.

• **Déchets non dangereux contenus dans le produit :** 1265 g.

• **Le potentiel théorique de recyclage**

Le potentiel théorique de recyclage d'un produit correspond au pourcentage de matière pouvant être recyclé par les techniques actuelles existantes. Il ne tient pas compte de l'existence ou non des filières de recyclages qui sont très dépendantes de la situation locale.

Ce Produit de Référence contient 93 % en masse de matière pouvant être potentiellement recyclé (hors emballage) :

- Matériaux plastiques : 72 %
- Matériaux métalliques : 21 %

• **Potentiel de valorisation énergétique**

La valorisation énergétique consiste à utiliser les calories dans les déchets, en les brûlant et en récupérant l'énergie ainsi produite pour, par exemple, chauffer des immeubles ou produire de l'électricité. C'est l'exploitation du gisement d'énergie que contiennent les déchets. 75 % de la masse du produit peuvent être valorisés avec récupération d'énergie.



### IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

L'évaluation des impacts environnementaux porte sur les étapes du cycle de vie fabrication, distribution, installation, utilisation et fin de vie du Produit de Référence. Elle est représentative d'un Produit de Référence commercialisé et utilisé en France, conforme à la NF 15-100 et normes produits associées.

Les éléments de modélisation suivant ont été pris en compte :

<b>Fabrication</b>	Emballage unitaire pris en compte.
<b>Distribution</b>	Transports entre le dernier centre de distribution du Groupe et un livraison moyenne sur la zone de commercialisation.
<b>Installation</b>	Les éléments d'installation non livrés avec le produit ne sont pas pris en compte.
<b>Utilisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sans entretien ni maintenance dans les conditions normales d'usage pour ce type de produit.</li> <li>• Pas de consommable nécessaire à l'utilisation de ce type de produit.</li> <li>• Catégorie de produit : produit passif.</li> <li>• Scénario d'utilisation : aucune consommation d'énergie pendant la durée d'utilisation de 20 ans. Cette durée de modélisation ne constitue pas une exigence de durabilité minimale.</li> <li>• Modèle énergétique : France - 2005.</li> </ul>
<b>Fin de vie</b>	Compte-tenu des données disponibles à la date de création du document, et conformément aux exigences du programme « PEP ecopassport », seul un transport routier de 1 000 km du Produit de Référence en fin de vie vers un site de traitement a été pris en compte.
<b>Logiciel utilisé</b>	EIME V4.1 et sa base de données 11.3



### IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX (suite)

	Total cycle de vie		Matière première et fabrication		Distribution		Installation		Utilisation		Fin de vie		
Indicateurs obligatoires	Participation à l'effet de serre	8,34E+03	g~CO <sub>2</sub>	8,08E+03	97 %	8,36E+01	1 %	0,00E+00	0 %	0,00E+00	0 %	1,86E+02	2 %
	Destruction de la couche d'ozone	1,17E-03	g~CFC-11	9,82E-04	84 %	5,91E-05	5 %	0,00E+00	0 %	0,00E+00	0 %	1,31E-04	11 %
	Eutrophisation de l'eau	8,32E-01	g~PO <sub>4</sub> <sup>3-</sup>	8,27E-01	99 %	1,39E-03	< 1 %	0,00E+00	0 %	0,00E+00	0 %	3,09E-03	< 1 %
	Formation d'ozone photochimique	4,13E+00	g~C <sub>2</sub> H <sub>4</sub>	3,90E+00	94 %	7,14E-02	2 %	0,00E+00	0 %	0,00E+00	0 %	1,59E-01	4 %
	Acidification de l'air	1,48E+00	g~H+	1,45E+00	98 %	1,07E-02	< 1 %	0,00E+00	0 %	0,00E+00	0 %	2,37E-02	2 %
	Énergie totale consommée	1,57E+02	MJ	1,54E+02	98 %	1,05E+00	< 1 %	0,00E+00	0 %	0,00E+00	0 %	2,34E+00	1 %
	Consommation d'eau	4,40E+01	dm <sup>3</sup>	4,37E+01	99 %	1,00E-01	< 1 %	0,00E+00	0 %	0,00E+00	0 %	2,23E-01	< 1 %

Indicateurs optionnels	Épuisement des ressources naturelles	4,46E-15	années <sup>-1</sup>	4,45E-15	100 %	1,44E-18	< 1 %	0,00E+00	0 %	0,00E+00	0 %	3,20E-18	< 1 %
	Toxicité de l'air	2,12E+06	m <sup>3</sup>	2,07E+06	98 %	1,58E+04	< 1 %	0,00E+00	0 %	0,00E+00	0 %	3,50E+04	2 %
	Toxicité de l'eau	4,01E+03	dm <sup>3</sup>	3,98E+03	99 %	1,04E+01	< 1 %	0,00E+00	0 %	0,00E+00	0 %	2,32E+01	< 1 %
	Production de déchets dangereux	7,32E-02	kg	7,31E-02	100 %	3,11E-05	< 1 %	0,00E+00	0 %	0,00E+00	0 %	6,91E-05	< 1 %

Les impacts environnementaux du Produit de Référence sont représentatifs des produits couverts par le PEP, qui constituent ainsi une famille environnementale homogène. Pour déterminer l'impact environnemental d'un produit couvert par le PEP, il faut multiplier tous les indicateurs du Produit de Référence (réf 401212 : 2x13M) par le coefficient défini dans le tableau ci-après.

Description de la règle d'extrapolation à appliquer pour estimer les impacts des produits autres que ceux constituant le Produit de Référence.

Coffret	1x13M	2x13M	3x13M	4x13M	1x18M	2x18M	3x18M	4x18M
Coefficient	0,6	1,0	1,2	1,2	0,8	1,2	1,2	1,7

Les valeurs de ces impacts sont valides pour le cadre précisé dans ce document. Elles ne peuvent être utilisées directement pour établir le bilan environnemental de l'installation.

N°enregistrement : LGRP-2012-020-v1-fr	Règle de rédaction : PEP-PCR-ed 2-FR-2011 12 09
N° d'habilitation du vérificateur : VH02	Information programme : <a href="http://www.pep-ecopassport.org">www.pep-ecopassport.org</a>
Date d'édition : 06-2012	Durée de validité : 4 ans
Vérification indépendante de la déclaration et des données, conformément à l'ISO 14025:2006 Interne <input checked="" type="checkbox"/> Externe <input type="checkbox"/>	
Conforme à la norme ISO 14025 : 2006 déclarations environnementales de type III	
La revue critique du PCR a été conduite par un panel d'experts présidé par J.Chevalier (CSTB)	
Les éléments du présent PEP ne peuvent pas être comparés avec les éléments issus d'un autre programme	

